Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	2018570	Le 24 juillet 2024
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
La Boussole IV		(506) 876-9185
Adresse		
Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	Titre du poste	
Sophie Powers	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Les éléments suivants ont été vérifiés: - Ratio et nombre maximal d'enfants - Dossiers administratifs tenus sur les lieux - Dossiers d'incidents - Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieur Au moment de l'inspection, les enfants jouent libre à l'intérieur, L'éducatrice en chef informe la MAQ que l'étudiante qui occupe le rôle d'employé de soutien lors de l'inspection, ne comptera jamais dans le ratio et ne sera jamais laissée seule avec les enfants. Le cours de premier soins pour cette étudiante n'est pas requis au moment de l'inpsection de surveillance.

original signé par
Sophie Powers — Le 24 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Leanna Robichaud — Le 24 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date